



Forum des acteurs locaux

Le 11 juin 2014 à 18h30

Compte-rendu



Introduction

Présentation de la soirée

Isabelle AURICOSTE, Présidente du Pays Ruffécois, remercie les participants pour leur présence. Elle rappelle que la réunion fait suite à une autre rencontre qui a eu lieu avec les associations du territoire qui avait pour but de toucher, en plus des élus, des personnes intéressées prêtes à passer un peu de leur temps à travailler sur l'avenir du territoire. Elle remercie également les quelques élus présents à cette soirée.

Elle présente ensuite le groupement retenu pour la réalisation du SCoT, le bureau d'études Citadia Conseil, représenté par Séverine MAUREL, et Jonas FROSSARD de l'agence Aire Publique. Leur présentation portera sur l'état du travail de diagnostic du territoire du Ruffécois par des entrées thématiques. L'objectif est également que les participants puissent ensuite s'inscrire pour participer à la renaissance d'un **conseil de développement**, structure parallèle à celle du Pays du Ruffécois. Les participants pourront former un « groupe ressource » permettant de réfléchir, critiquer, apporter des idées relatives au travail fait par le bureau d'études et le Pays.

Le déroulement de la soirée

Jonas FROSSARD, de l'agence Aire Publique, rappelle le déroulé de la soirée. Après une présentation de ce qu'est le SCoT et de la démarche engagée par le Pays du Ruffécois, des présentations thématiques exposant les premiers enjeux émergents seront suivies de questionnaires thématiques. 4 thèmes seront ainsi abordés : « environnement », « économie », « services publics » et « mobilités ». Un dernier temps est prévu pour former des groupes de travail pour que les participants continuent à travailler sur le diagnostic par la suite.

Le SCoT du Pays Ruffécois

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Jonas FROSSARD, de l'agence Aire Publique, présente le SCoT, schéma de cohérence territoriale. C'est un document de planification à l'échelle du Pays qui servira de référence à l'ensemble des documents d'urbanisme locaux (PLU, cartes communales et anciens POS). Pour aboutir à ce document, une démarche de projet est engagée, qui nécessite de construire une vision prospective du territoire. Elle déterminera les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement durable pour les 15-20 années à venir. L'objectif est de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques locales.

Le SCoT doit respecter plusieurs principes de développement durable :

- L'équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain afin de préserver les espaces naturels, agricoles et paysagers ;
- La diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale ;
- L'utilisation économe et équilibrée des espaces, la préservation des ressources naturelles et la prise en compte des risques.

La démarche d'élaboration du SCoT se fait de façon transversale, c'est-à-dire que les approches ne sont pas sectorisées. L'ensemble des thématiques – qu'il s'agisse du développement économique, du logement, des transports et déplacements, de la protection des espaces naturels, agricoles et forestier, du développement touristique et aussi du développement des communications électroniques, doit être abordé dans le SCoT.

La démarche du Ruffécois

Le territoire du Ruffécois est composé de 4 communautés de communes. La démarche entamée peut être divisée en 4 étapes qui se dérouleront sur une période de 4 ans :

- Scruter le territoire : le diagnostic qui va permettre de dresser un état des lieux du territoire sous tous les angles ;
- Choisir un cap : le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui permet de définir les grandes orientations pour les 15 à 20 prochaines années ;
- Se fixer des règles : le document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui est la traduction pratique du projet en règles communes à appliquer dans le territoire ;
- Valider le projet : dernière étape avec l'enquête publique pour laisser à la population la possibilité de s'exprimer, et avec la consultation des personnes publiques associées.

Les outils mis en place pour la concertation sont les suivants :

- S'informer : des panneaux seront réalisés à chaque étape de la réalisation du projet, des articles et lettres d'informations seront rédigés au fur et à mesure et un site internet est à disposition,
- S'exprimer : un registre d'expression est à disposition au siège du Pays du Ruffécois et les habitants peuvent laisser des commentaires sur le site internet du SCoT,
- Echanger : des réunions publiques sont organisées tout au long du projet avec des publics différents.

L'environnement

Les premiers enjeux identifiés

Séverine MAUREL, de Citadia Conseil, énonce les enjeux identifiés en matière d'environnement. La question de l'eau y a un rôle particulièrement important :

- Renforcer la préservation et la gestion des sites naturels ;
- Restaurer et créer des corridors écologiques : amélioration du maillage de haies, protection des massifs boisés... ;
- Protéger les sources d'eau potable et assurer un approvisionnement économe et sécurisée ;
- Réduire les pollutions domestiques et urbaines et adapter l'assainissement à l'évolution du territoire ;
- Donner la priorité à la réduction des consommations énergétiques dans les secteurs des transports et de l'habitat en favorisant les projets de développement économes (mixité fonctionnelle pour réduire les déplacements, densités plus élevées ...) ;
- Encourager la substitution des énergies fossiles par le développement des énergies renouvelables locales (en particulier le bois énergie).

Questionnaire interactif

Quel mot-clé utiliseriez-vous pour décrire le paysage du Ruffécois ?

Les participants soulignent en premier lieu la diversité des paysages du Ruffécois (6 participants l'évoquent), 4 participants décrivent le territoire comme rural et agricole, 3 soulignent le fait que le paysage est accueillant, notamment par le tourisme. Enfin, 3 participants parlent également de danger.

Les paysages emblématiques et éléments de patrimoine vous semblent-ils suffisamment identifiés et protégés ?

Pour 52,9%, l'identification et la protection n'est que partielle. Plus d'un tiers (35,3%) l'estime insuffisante tandis que 11,8% pensent que l'identification et la protection est tout à fait satisfaisante.

- ☛ Mme MAUREL ajoute que le paysage est varié, très préservé mais qu'il existe des points noirs.
- ☛ Un participant a choisi la réponse « insuffisamment » car il observe le territoire dans son évolution depuis 17 ans qu'il vit sur le territoire. Il évoque notamment la dégradation des silhouettes de villages particulièrement emblématiques. Les villages n'ont pas tous été protégés de la même manière, si le village de Tusson a été protégé, ce n'est pas forcément le cas de Ligné, fortement impacté par la production de lotissements.
- ☛ Un autre participant ajoute également que les paysages et le petit patrimoine disparaissent progressivement, des fois de manière arbitraire, au profit de zones d'activités notamment, qui sont néanmoins importantes pour l'économie et l'emploi. Il souligne la banalisation des paysages par différentes réalisations, qu'il s'agisse des lotissements ou du travail fait pour réaménager des cheminements qui ont tendance à uniformiser et à réduire l'identité du territoire. Sur l'utilisation du bois-énergie, il souligne aussi l'augmentation du prix ces dernières années.

- Un participant et membre d'une association réagit également au sujet des paysages et notamment ceux situés au nord-ouest, dans la réserve de substitution (dite bassine) où les paysages ont été modifiés très rapidement.
- Un participant précise que l'augmentation des engins agricoles, les moissonneuses-batteuses en particulier, a entraîné la taille des haies, afin de permettre un meilleur passage des engins, ce qui a bouleversé la diversité des paysages du Ruffécois.
- Le passage de la LGV est aussi source de modification du paysage car elle a des impacts négatifs, ajoute une participante.
- Un participant fait remarquer que les deux photos projetées montraient des éoliennes. Le territoire a accueilli beaucoup de ces installations et le participant rappelle que la charte des éoliennes est là pour empêcher la saturation dans les paysages de la présence des éoliennes.

Selon vous, quel rôle principal a la trame verte et bleue ?

- Un participant réagit en exprimant sa difficulté à répondre à la question car il n'y a pas eu de présentation de la TVB. Mme Maurel précise que le SCoT va permettre de réaliser une cartographie.
- Mme Auricoste ajoute que la biodiversité dans tous les territoires est indispensable à la vie, et qu'elle est fortement remise en question par la densité, par l'imperméabilisation des sols ou pas la culture intensive. L'espèce humaine est directement concernée et touchée par l'appauvrissement de la biodiversité et la réflexion sur la TVB est d'essayer, à partir de réservoirs repérés de biodiversité (forêts, bords de rivières naturels) très riches en espèces, d'arriver à recréer du lien entre ces réserves, souvent fragmentées. La communication entre les réservoirs et donc la circulation des espèces est nécessaire pour lutter contre l'appauvrissement du patrimoine génétique des espaces : c'est le rôle des corridors. Elle précise aussi que la création de ces corridors ou couloirs ne nécessite pas forcément des travaux énormes. La réalisation de la TVB a un véritable enjeu pour la préservation des espèces, mais aussi de l'espèce humaine.

Pour 53,3%, la TVB a pour rôle la modification de la gestion et de l'entretien des sols. Pour 40%, c'est l'amélioration de la connaissance de la biodiversité locale. 6,7% y voient une augmentation des conséquences réglementaires. Les réponses sont donc très positives pour la TVB.

Quel enjeu vous semble prioritaire pour assurer une transition énergétique du territoire ?

Pour la majorité des participants (37,5%) le levier d'action prioritaire est la possibilité de réaliser des économies d'énergie. Pour 31,2%, l'enjeu prioritaire est la lutte contre la précarité énergétique. ¼ des participants répond que la rénovation thermique du bâti ancien permettra d'assurer la transition énergétique. Seulement 6,2% estiment que le développement des énergies renouvelables est l'enjeu prioritaire.

- Une participante ajoute que dans la lutte contre la précarité énergétique, l'ANAH (agence nationale de l'habitat) met en place des subventions, avec conditions de ressources, pour des propriétaires occupants ayant de faibles moyens souhaitant faire des travaux de rénovation (isolation notamment).
- Un participant propose son analyse des résultats : cela me en évidence les solutions qui sont les plus faciles à mettre en œuvre. Le développement des énergies renouvelables apparaît, en effet, comme une démarche à mettre en place à plus long terme, tandis que la réalisation d'économies d'énergie peut se faire beaucoup plus rapidement et de façon plus accessible, tout comme la lutte contre la précarité énergétique.
- Une participante ajoute que le département met aussi en place des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, pour les habitants n'ayant, par exemple, plus les moyens de se chauffer afin de leur apprendre à gérer leur énergie. L'existence de logements vétustes où l'isolation n'est pas performante est cependant un frein dans la bonne gestion de l'énergie.
- Un participant s'étonne que l'évolution des pratiques agricoles, dans la gestion de l'eau, n'ait pas été mentionnée. Mme Maurel répond que c'est un élément pris en compte dans le diagnostic et que l'enjeu de cette évolution est énoncé. Le participant fait notamment référence à la pollution des eaux et à l'utilisation de pesticides. Mme Maurel précise également que ce n'est pas le SCoT qui pourra agir directement dessus. En effet, si le PADD peut énoncer des choix politiques face à l'utilisation des pesticides, il n'y a pas d'outils pour traduire réglementairement ces choix. Mme Auricoste ajoute que le travail est réalisé sur un projet très large et que le SCoT permet de mener des réflexions, de formaliser un projet dépassant les limites opérationnelles du SCoT lui-même. Le SCoT est donc un véritable projet de territoire. Les possibilités d'action, pour lutter contre l'utilisation de pesticides par exemple, pourront être identifiées par la suite.
- Concernant la protection des nappes, un travail est engagé par le département de la Charente. C'est donc une autre piste d'action que le SCoT devra intégrer.

L'économie

Les premiers enjeux identifiés

Séverine MAUREL, de Citadia Conseil, énonce les enjeux identifiés en matière d'économie. Le premier constat est le lien accru entre démographie et emploi c'est-à-dire l'augmentation conjointe entre le nombre d'emplois et la population. Les enjeux sont les suivants :

- Tendre vers un rééquilibrage du taux d'emploi en organisant les bassins d'emplois autour du pôle relais et des bourgs ruraux : rendre cohérent l'action menée dans ce sens sur le territoire,
- Engager une stratégie de requalification des zones d'activités existantes afin de limiter la consommation foncière et offrir un cadre favorable aux besoins endogènes et à l'attractivité économique : le territoire propose de nombreuses zones d'activités qui sont à optimiser,
- Accompagner le maintien du tissu artisanal en diffus, notamment autour des bourgs et des communes rurales,
- Une dynamique de mise en réseau et de synergie entre acteurs à accompagner afin d'élaborer une stratégie d'accueil et de développement durable et partagée à moyen/ long terme.

La présentation de la carte de la structuration économique du territoire montre l'existence d'une colonne vertébrale mais que les zones situées aux extrémités ouest et est sont laissées à l'écart.

- Un participant ajoute que la profession des agriculteurs a beaucoup évolué ces dernières années notamment puisque leur pratique est passée de la polyculture à la céréaliculture principalement. En tant que « paysan », il souligne la difficulté de communication avec le pôle non rural du territoire. Il souligne la nécessité de refaire du lien et de faire communiquer des publics différents, notamment au profit de la protection de l'environnement pour améliorer et conforter le cadre de vie.
- Une participante précise qu'il existe des mesures dans le sens de l'économie sociale et solidaire. Des réseaux pourraient être organisés entre personnes ayant besoin d'aide. Mme Auricoste complète en ajoutant que c'est également une source d'emplois en plus d'une aide à la population qui est dans le besoin. Ce secteur est très pourvoyeur d'emplois pour les territoires communaux. Ce genre d'initiatives, permet d'adapter le modèle économique au territoire.
- Une participante demande de préciser le nombre d'habitants que compte le Pays. Le Pays Ruffécois compte 37 000 habitants, soit 14 000 actifs, le territoire compte 8 000 emplois. Le revenu annuel moyen se situe dans la fourchette 17 000 et 21 000€/ménage.
- Concernant les zones d'emplois, un participant souligne qu'il observe que de nombreuses communes développent une stratégie pour attirer des entreprises, il s'interroge sur la pertinence que les communes le fassent « chacune de leur côté ». Sur l'accompagnement du maintien du tissu artisanal, il se pose la question de la cohabitation de certaines activités avec les zones résidentielles à proximité (type garage ancien n'ayant pas de hotte).

Questionnaire interactif

Selon vous, quelle commune du Ruffécois constitue la polarité du territoire ?

- Un participant précise que la polarité du territoire ne se situe par forcément dans le territoire du Pays Ruffécois mais qu'elle peut être en dehors. Il prend l'exemple d'une carte de l'offre de santé qui montrerait que certaines offres sont situées à la périphérie du Pays.
- Une participante précise, à ce titre, qu'un diagnostic santé-social est disponible sur le site du Pays, réalisé par l'observatoire régional de santé en lien avec l'Agence Régionale de la Santé.

Pour la grande majorité des participants (10 sur 13 réponses enregistrées, soit plus de 75%), la polarité est la ville de Ruffec. Un participant cite Le Mans et un autre désigne la ville d'Angoulême, ce qui montre que les polarités ne sont pas forcément situées dans le territoire.

Quel est le moteur de développement économique du Ruffécois ?

6 participants voient dans l'économie présentielle (artisanat, besoin de la population, commerces, service et économie sociale et solidaire) le moteur du développement économique du Ruffécois.

3 participants désignent l'agriculture comme moteur du développement économique tandis que 3 autres pensent que le moteur est lié à la situation du territoire en termes d'accessibilité, ils citent notamment la proximité avec la route A10 ou la présence de la ligne SNCF. Un participant cite le fleuve, ce qui pourrait, pour Mme Maurel, en effet devenir un levier de développement, à inscrire dans le PADD.

Quels sont les sujets sur lesquels il faudrait agir en priorité ?

Pour la moitié des participants, la priorité est la conservation des commerces et des services publics de proximité. Plus d'un tiers estiment qu'il s'agit d'accueillir de nouvelles entreprises, de nouveaux commerces. 7,1% estiment qu'il faut proposer des alternatives à la voiture à l'automobile (transports en commun, vélo et covoiturage).

- Un participant, ayant répondu « Autres » évoque le développement du tourisme, le développement de l'économie sociale et solidaire, mais également d'autres choses liées l'environnement. Un autre participant insiste sur la nécessité de développer les nouvelles technologies de communication dont la fibre optique.
- Mme Auricoste précise que le SCoT ne peut en effet pas agir directement pour l'équipement en technologies de communication type connexion à très haut débit. Cependant, il permet d'identifier les besoins du territoire pour ensuite peser politiquement afin d'obtenir des équipements plus adaptés et permettant de réduire la présence de « zones blanches ». Le rôle du diagnostic est d'identifier ces besoins.

Les services publics

Les premiers enjeux identifiés

Séverine MAUREL, de Citadia Conseil, énonce les enjeux identifiés en matière de services publics :

- Présence d'une dynamique importante de création d'emplois de l'économie présentielle : près de 95 % des emplois créés sur le Pays sont liés à l'économie présentielle entre 99 et 2010 ;
- Présence d'une dynamique positive entre 1999 et 2010 à l'échelle du territoire pour l'emploi lié aux services publics : + 871 emplois sur le Ruffécois ;
- Une offre en équipements en adéquation avec les besoins des habitants ;
- Une programmation et une organisation spatiale de l'offre en équipements ;
- Une accessibilité aux équipements pour tous.

Questionnaire interactif

Quels types d'équipements manquent en priorité sur le Ruffécois ?

Pour 70% des participants, ce sont les équipements de santé qui manquent le plus sur le territoire, puis les équipements pour personnes âgées (35% des réponses). Enfin, ce sont également les équipements liés à l'enfance et les équipements sportifs et de loisirs qui manquent.

Selon vous, l'offre en logements répond-elle aux besoins de l'ensemble de la population ?

64,3% ne sont plutôt pas d'accord avec cette affirmation, 21,4% sont plutôt d'accord et 14,3% ne sont pas du tout d'accord. Aucun participant n'est « tout à fait d'accord » avec cette affirmation.

Que faut-il privilégier pour répondre à la demande en logements ?

La totalité des participants estime qu'il faut privilégier la réhabilitation de bâtiments existants et non occupés pour en faire des habitations.

Que faut-il privilégier concernant la construction de nouvelles habitations ?

La majorité des participants (61,5%) estime qu'il faut privilégier la construction de maisons rapprochées avec un jardin de taille moyenne situées à proximité des centres-bourgs. 38,5% sont pour privilégier la construction de maisons mitoyennes ou de petits immeubles en centre-bourg.

Les mobilités

Les premiers enjeux identifiés

- Des infrastructures majeures socles de la desserte et du positionnement du Ruffécois :
 - Prendre en compte l'arrivée de la LGV ;
 - Améliorer la sécurité routière de la RN10 ;
 - Evaluer les possibilités de limiter, voire résorber, l'enclavement de certains secteurs ruraux.
- Une offre alternative à l'automobile à conforter, développer et harmoniser :
 - Créer les conditions du maintien, voire du développement, des offres en transports alternatifs au véhicule individuel ;
 - Evaluer les possibilités de développement d'une offre en transports collectifs sur les secteurs non desservis et réfléchir a minima à une organisation collective des déplacements individuels (covoiturage notamment) pour les secteurs non desservis ;
 - Renforcer le rôle structurant joué par la gare de Ruffec, ainsi que celle de Luxé ;
 - Mieux coordonner les transports collectifs routiers et ferroviaires et développer l'intermodalité.

Questionnaire interactif

Qu'est-ce qui constitue une véritable alternative à la voiture pour les déplacements du quotidien ?

Pour la moitié des participants, il s'agit de la mise en œuvre de liaisons vers des transports en commun performants (gares). Pour le tiers des participants, c'est l'identification de points de rabattement multimodaux (type aire de covoiturage ou bus). Pour 8,3% des participants, il s'agit du développement de liaisons douces sécurisées entre les villages et les bourgs. Pour 8,3% des participants, le transport à la demande constitue une véritable alternative à la voiture.

- Une participante précise qu'il existe un train qui dessert quotidiennement Angoulême et Ruffec, mais que beaucoup de gens ne l'utilisent pas, et préfèrent prendre leur voiture.
- Un participant souligne le manque d'intermodalité à l'arrivée à la gare d'Angoulême qui n'incite pas à se séparer de sa voiture.
- Un participant précise que le service de car mis en place par le Conseil Général dessert beaucoup trop d'arrêts rendant le trajet beaucoup trop long, et n'incitant pas à se séparer de sa voiture.
- Enfin, un participant propose de développer les solutions de transports partagés, notamment les solutions d'autopartage, qui sont particulièrement adaptés pour les territoires ruraux comme le Ruffécois.

Formation des groupes de travail

À l'issue de la soirée, les participants sont invités à s'inscrire dans des groupes de travail thématiques.

À terme, l'objectif est de reformer le conseil de développement, organe de consultation, de réflexion et d'expérimentation sur le territoire qui rassemble des citoyens, des socio-professionnels, des associations et des acteurs du territoire.

Le conseil de développement sera invité, en parallèle à la démarche de Pays, à réfléchir au devenir du territoire et aux projets qui pourraient être proposés. Le Pays souhaite la « réanimation » du conseil de développement qui a fonctionné pendant plusieurs années avant de s'éteindre.